



ATTESTATION DE PUBLICITÉ

Concernant l'enquête publique relative au remplacement du Télesiège du Rocher de l'Aigle

Je soussigné Guy HERMITTE, Maire de Montgenèvre, atteste avoir fait afficher et publier l'avis d'enquête publique relatif au projet de remplacement du Télesiège du Rocher de l'Aigle par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, conformément :

- Au code de l'environnement et notamment les articles relatifs aux études d'impact et à la mise à disposition du public, et ses articles fixant les modalités d'enquête publique ;
- A l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

L'enquête publique démarrant le 18 juillet 2022, tous les délais ont été respectés, selon le calendrier rappelé ci-dessous :

- Espaces d'affichage légal :
 - Borne de la Mairie : 20/06/2022
 - Affichage des Alberts : 20/06/2022
- Site internet de la Commune : 21/06/2022
- Publicité dans deux journaux locaux : devis et bons de commande signés le 22/06/2022
 - Le Dauphiné Libéré : parutions les 28 juin et 19 juillet 2022 (1210,44 € TTC)
 - Alpes & Midi : parutions les 30 juin et 21 juillet 2022 (1220,01 € TTC)
- Affichages sur site en format A2 et fond jaune, par la RARM
 - Départ du TSF du Rocher de l'Aigle : 22/06/2022
 - Caisse des Chalmettes (à proximité du départ du TMX) : 22/06/2022
 - RDC RARM - Point de vente de l'Obélisque (visible Route d'Italie) : 22/06/2022

Fait à Montgenèvre, le 23/06/2022

Le Maire de Montgenèvre,
Guy HERMITTE

 